Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le 03 DEC. 2025
ID : 001-210103602-20251202-2025_42-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 02 décembre 2025

En exercice : 18	*L'an deux mille vingt-cinq et le deux décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART*
Présents : 12	**Présents :** Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Christophe LEBRUN, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Franck LECERF
Votants : 14	**Absents excusés :** Janine BAIL (procuration à Michel BRULHART), Cécile MAGNIN (procuration à Leila MANET), Elody BULLIARD
	Absents : Claude MOREIRA, Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX
Secrétaire de séance :	Emmanuelle LAURE

2025_42 – Objet : Validation du devis EIFFAGE ROUTE pour les travaux concernant les allées du cimetière

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise EIFFAGE ROUTE pour des travaux dans les allées du cimetière communal.

Ces travaux consisteront à la mise en place d'un enrobé dans les allées du cimetière.

Le devis proposé par l'entreprise EIFFAGE ROUTE est de 50 803.80€ HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise EIFFAGE ROUTE d'un montant de 50 803.80€ HT soit 60 964.56€ TTC pour des travaux dans les allées du cimetière ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision ;

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

MAIRIE St-JEAN-de-GONVILLE (Ain)